

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 septembre 2023

Absents excusés : Anaïs CHARPY (pouvoir à Marc FAIVRE), Paul RUCHET (pouvoir à Delphin BEPOIX), Damien TALLANDIER, Jean-Louis VIENNET et Jocelyne WOILLARD.

Absents non excusés : Maryline BORDY, Jean-Luc BORNE, Vicky ESTUR, Laurence-Isabelle LOUYS, Christine PUGIN.

Secrétaire de séance : Marie-José POUYET.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 22h00.

I – Approbation du compte-rendu du 12 juillet 2023 : à l'unanimité

II – Urbanisme

A- Départ dossiers vers CCPHD

1) Certificats d'urbanisme

Me BARTHELEMY Marie	Aux Courbes Pièces	Maison d'habitation
JEANNEROD Alexandre	rue des Granges	Hangar agricole

2) Permis de construire

KOLLY Sylvain	7 rue de la Chauderotte	Piscine, pool house, rangements
HARTMANN Martine	rue du Château	Maison individuelle
GREUILLET Régis	10 rue des Prés	Carport, piscine et extension habitation

Modificatifs :

SCI VLE	10 rue des Ruchottes	Modification surfaces
BEPOIX Alison	16 rue de Bermotte	Suppression piscine

3) Déclarations préalables

SCI de la Source des Sapins	10 rue du Château	Rénovation de charpente
FORAZ Nicolas	9 rue de la Chauderotte	Piscine
HOUSER Florian	5 rue des Tilles	Abri de jardin
CORDIER Eric	5 les Essarts	Rénovation abri de jardin
TOURNIER Loïc	11 rue du Tertre	Réfection toiture + panneaux solaires
FLEURY Alain	9 les Essarts	Bardage sur garage
MECOZZI Justine	7 rue des Bleuets	Rénovation toiture

B- Retour dossiers CCPHD

1) Certificat d'urbanisme

PIQUARD Mylène	1 rue des Etangs	Extension maison	Accordé
Harmonie Constructions	1 B rue de Rougeu	Rénovation ferme	Refus
Me BARTHELEMY Marie	Aux Courbes Pièces	Maison d'habitation	Refus

2) Permis de construire

CHARPENTIER Clément	9 rue du Château	Travaux de rénovation	Accordé
---------------------	------------------	-----------------------	----------------

3) Déclarations préalables

FLEURY Rémi	24 rue d'Oupans	Porte-fenêtre	Accordé
SCI de la Source des Sapins	10 rue du Château	Rénovation de charpente	Accordé
FORAZ Nicolas	9 rue de la Chauderotte	Piscine	Accordé
HOUSER Florian	5 rue des Tilles	Abri de jardin	Accordé
FLEURY Alain	9 les Essarts	Bardage sur garage	Accordé

C- Avancement Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

L'avis des personnes publiques associées a été rendu.

Les dates des enquêtes publiques sont à venir et seront portées à connaissance du public (affichage, sites internet ...).

III – Vente terrain SCI de la Source des Sapins

Demande d'achat d'une parcelle en limite de propriété de la maison située 10 rue du Château à Charbonnières les Sapins (superficie d'environ 240 m² à confirmer par un géomètre) au prix de 50 €/m², frais de bornage et de notaire à la charge de l'acheteur.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération 2023_09_01

La parcelle se trouvant sur le domaine public, il est nécessaire de procéder à son déclassement avant toute transaction. Etant donné que la parcelle n'est plus affectée à un service public et qu'il n'y a donc pas atteinte aux fonctions de desserte de la voie, il ne sera pas fait d'enquête publique.

Il est proposé d'intégrer la parcelle dans le domaine privé de la commune.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération 2023_09_02

IV – Echange de terrain CHARPENTIER Olivier et Fabienne

Proposition d'échange de terrain ;

Considérant la volonté de Monsieur et Madame CHARPENTIER Olivier et Fabienne d'acquérir les parcelles suivantes :

- 123 AB 294 et 123 AB 292 (superficie globale de 16 m²) et appartenant à la commune.

Considérant la proposition d'échange de parcelle appartenant à Monsieur et Madame CHARPENTIER Olivier et Fabienne au bénéfice de la commune :

- 123 AB 290 d'une superficie de 16 m².

Considérant que l'échange de parcelles porte sur des surfaces globales équivalentes ;

Par 15 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention, le Conseil municipal accepte la transaction.

Les frais de bornage et de notaire sont à la charge de Monsieur et Madame CHARPENTIER Olivier et Fabienne.

Délibération 2023_09_03

La parcelle 123 AB 294 se trouvant sur le domaine public, il est nécessaire de procéder à son déclassement avant toute transaction. Etant donné que la parcelle n'est plus affectée à un service public et qu'il n'y a donc pas atteinte aux fonctions de desserte des voies, il ne sera pas fait d'enquête publique.

Il est proposé d'intégrer la parcelle 123 AB 294 dans le domaine privé de la commune.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération 2023_09_04

V – Périscolaire : choix 3 bureaux d'études de maîtrise d'oeuvre

13 bureaux d'études ont répondu. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 24 août afin de procéder au choix des 3 meilleures offres au regard des critères techniques définis dans le cahier des charges.

Les 3 prestataires retenus sont les suivants :

- SAS ARCHI+TECH
- ARCHICRÉO
- SARL DONZE PHILIPPE

Une réunion de visite et de questions/réponses s'est déroulée le 7 septembre en leur présence.

Ils devront fournir une étude approfondie pour le 18 octobre et l'architecte ayant présenté la meilleure prestation sera retenue.

VI – Affaire Communauté de Communes Loue-Lison c/c Préfecture : autorisation au maire d'ester en justice

Concernant le ticket de sortie de Charbonnières les Sapins (voir procès-verbal du Conseil municipal du 8 juin 2023), la commune a pris l'attache d'un avocat pour se faire conseiller et choisit de faire un recours devant la Cour d'Appel de Nancy.

Par 15 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention, le Conseil municipal autorise le Maire à ester en justice dans l'instance compétente.

Délibération 2023_09_06

VII – Agent technique contractuel : modification du temps de travail

Le temps de travail de **Madame Cyrille MOREL** doit être modifié.

CONSIDERANT que Mme Cyrille MOREL est employée du 01/01/2023 au 31/12/2023 pour effectuer du ménage à l'école, et ce à raison de 4 heures hebdomadaire ;

CONSIDERANT que Mme Cyrille MOREL effectue systématiquement des heures complémentaires qui lui sont régularisées en juin et décembre de chaque année ;

Afin d'être au plus juste avec les heures réellement effectuées par Mme Cyrille MOREL, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Monsieur le Premier Adjoint propose à l'assemblée de porter la durée du temps de travail de l'emploi de l'agent créé initialement pour une durée de 4 heures par semaine à une durée de **20 heures par mois** à compter du 1^{er} octobre 2023.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, ACCEPTE à l'unanimité des membres présents.

Délibération 2023_09_07

VIII – Vente de bois

▪ Vente de bois à Monsieur PIQUARD Gérard pour la somme de 48 € correspondant à 4 stères. Un titre sera émis.

Accepté par 15 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention.

Délibération 2023_09_08

IX – Adhésion groupement de commande rénovation sentiers de randonnée (CC Loue Lison)

La Communauté de Communes Loue-Lison (CCLL) propose aux communes de son territoire d'adhérer à un groupement de commandes afin de rénover la signalétique, le mobilier (lame directionnelle, table pique-nique, bancs) et autres aménagements de type barrière, belvédère, franchissement de ruisseau, escalier sur les sentiers de randonnée.

La première phase de l'opération consistait à réaliser un diagnostic des sentiers. Il en ressort que 24 itinéraires présentent des besoins de rénovation (20 de niveau 2 et 4 de niveau 3).

Ceux-ci étant à la charge des communes, un groupement de commande mené par la CCLL permettrait de coordonner la réalisation des travaux, de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les procédures de passation du marché. Il est proposé aux communes concernées d'adhérer à ce groupement de commande selon les dispositions de l'[Article L2113-6](#) du code de la commande publique.

La mise en place de ce groupement, ainsi que ses modalités de fonctionnement sont arrêtées dans une convention, qui doit être validée et signée par chacun des membres.

Considérant que la commune participe à l'opération de rénovation des sentiers de randonnée et que ce groupement présente un intérêt, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Premier Adjoint et en avoir délibéré par 15 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention :

- ▶ Approuve le recours au groupement de commandes pour rénover la signalétique, le mobilier et les autres aménagements liés aux sentiers de randonnée.
- ▶ Accepte l'ensemble des termes de la convention constitutive du groupement jointe en annexe ;
- ▶ Autorise le Premier Adjoint à signer cette convention et à prendre toutes dispositions nécessaires à son exécution ;
- ▶ Accepte de régler les sommes dues au titre de ladite convention, correspondant à toutes les prestations exécutées dans le cadre de l'opération pour le compte de la commune ;
- ▶ S'engage à inscrire les dépenses relatives à l'opération au budget de la commune.

Délibération 2023_09_09

X – Remboursement ASEV57 location structures gonflables suite à Comice

Le Comice se tiendra le samedi 7 octobre.

A cette occasion, des structures gonflables seront installées. Pour cela, des chèques de caution et de location doivent être adressés à l'entreprise « FUNKY EVENT'S » (chèques de caution de 1 500 € et 50 € et chèque de location de 410 €). Or, la commune ne disposant pas de chéquier, l'association « ASEV 57 » a accepté d'avancer les chèques.

L'exposé entendu, le Conseil municipal décide par 15 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention de rembourser l'association « ASEV 57 » :

- De la location de 410 €
- Des éventuels chèques de caution qui viendraient à devoir être débités.

Délibération 2023_09_10

XI – Questions et informations diverses

➤ Comice : Alain PESEUX remercie l'équipe en charge de la décoration du village pour le comice qui aura lieu le 7 octobre ainsi que l'ESAT qui fournit un accès à l'eau et l'électricité. Il se félicite de l'inscription de nombreuses personnes pour assurer le bénévolat (sécurité, restauration ...).

➤ Passage flamme olympique : elle aura lieu le 25 juin 2024 autour du Gouffre de Poudrey. Pour l'instant, la commune dispose de peu d'informations mais informera dès qu'elle le pourra les associations sur la préparation de ce moment festif.

➤ Point sur éclairage public : l'extinction de l'éclairage public la nuit a été voté en Conseil municipal le 1^{er} avril 2022. Cependant, le choix technologique d'installation « Leds » décidé en 2017 n'est pas souple pour une évolution en coupure totale. La mise en essai cet été de 5 ou 6 postes s'est avéré peu probant, c'est pourquoi le choix d'un système de programmation par Linky est envisagé à terme. Un essai sur 1 seul poste sera fait pour en tirer les conclusions.

➤ Etang : il a été créé il y a plus de 30 ans dans une zone marécageuse. Cependant, de nombreuses fuites et des éboulements de berges sont à déplorer depuis de nombreuses années et des travaux ont dû être menés pour pallier ces divers problèmes. Actuellement, c'est un affaissement de berges qui pose problème. Une étude est à envisager pour savoir quelle solution est à envisager dans ce contexte de changement climatique.

➤ Qualité de l'air dans les Etablissements Recevant du Public : à compter de 2024, des contrôles auront lieu dans les espaces publics pour contrôler la qualité de l'air. La commune va se rapprocher de la Communauté de Communes qui pourra procéder à la vérification des établissements communaux.

➤ Stagiaire : Martine MOYSE suit le dispositif de formation au métier de secrétaire de mairie du 8 septembre au 7 décembre 2023 (200 heures de théorie et 200 heures de pratique au sein de la mairie).

- Jeu de quilles : travaux en attente de réception d'une fenêtre.
- Décorations de Noël : la commune fera l'acquisition prochaine de décors rétro réfléchissants. Le groupe « Comice » se propose également de réaliser des décorations de Noël.
- Raccordement électrique commerces ambulants : nouveau raccordement pour la somme de 1 591.20 € TTC.
Electricité espace socio-culturel, espace Douge et école : la puissance électrique était surévaluée pour ces trois bâtiments ; une diminution a donc été demandée (permettant un accès au tarif réglementé de vente).
- Est Républicain : recherche d'un correspondant.
Si vous êtes intéressé par la vie de votre commune et que vous maîtrisez l'expression écrite, vous pouvez postuler et fournir vos coordonnées à la mairie qui transmettra.
- Prochaine réunion de Conseil : 19 octobre 2023 à 20h00 à l'espace socio-culturel.

Le Premier Adjoint
Delphin BEPOIX

La secrétaire de séance
Marie-José POUYET

Liste des délibérations
<p>2023_09_01 : Vente terrain SCI de la Source des Sapins</p> <p>2023_09_02 : Déclassement parcelle de terrain vendue à la SCI de la Source des Sapins</p> <p>2023_09_03 : Echange de terrain CHARPENTIER Olivier et Fabienne</p> <p>2023_09_04 : Déclassement parcelle 123 AB 294</p> <p>2023_09_06 : Affaire Communauté de Communes Loue-Lison c/c Préfecture : autorisation au maire d'ester en justice</p> <p>2023_09_07 : Agent technique contractuel : modification du temps de travail</p> <p>2023_09_08 : Vente de bois</p> <p>2023_09_09 : Adhésion groupement de commande rénovation sentiers de randonnée (CC Loue Lison)</p> <p>2023_09_10 : Remboursement ASEV57 location structures gonflables suite à Comice</p>